

Communiqué de presse - 6 Juin 2025

Le mercredi 7 mai, sur le parvis de la Source à Fontaine, M. Longo, maire de Fontaine a refusé [le Trophée des Talents \(dans la catégorie "Meilleure mise à la rue"\)](#) que le collectif de soutien à la famille M. souhaitait lui remettre. Plus inquiétant, M. Longo a insisté systématiquement sur la "responsabilité des parents" et leur situation administrative pour justifier l'injustifiable : la mise à la rue d'une famille avec deux enfants. Plus grave encore, Mme Juliette Durand, collaboratrice de cabinet du maire, n'a pas hésité à affirmer que *"ces gens doivent retourner dans leur pays"*. Nous lui laissons la responsabilité de tels propos. Rappelons que cette famille fontainoise, résidant dans la commune depuis 11 ans, a deux enfants scolarisé.e.s à l'école Langevin et au collège Gérard Philipe. La famille se retrouvera à la rue dans les semaines à venir si M. Longo maintient la décision d'expulsion.

Sous la pression des personnes rassemblées, M. Longo a finalement proposé une réunion au CCAS à la famille M. Cette réunion a eu lieu le 21 mai dernier en présence de Mme M., d'un membre du collectif et de Mmes Bouvarel (responsable logement CCAS) et Kassiotis (élue, adjointe à la solidarité, cohésion sociale et lutte contre les discriminations). **Loin de proposer de nouvelles pistes de solutions pour éviter la mise à la rue en s'assurant qu'un nouvel hébergement soit proposé à la famille, Mmes Bouvarel et Kassiotis ont "verrouillé" la discussion** en exprimant à nouveau leur volonté d'aller au bout de la procédure d'expulsion en sollicitant la préfecture et les services de Police.

Nous, membres du collectif de soutien, nous étonnons qu'une responsable du Centre Communal d'Action Sociale (va-t-il falloir le renommer ?) se fasse si activement le relais d'une décision municipale brutale, dictée par des motifs qui restent très discutables et systématiquement accompagnés d'allégations déplacées concernant la famille. Tout cela piétine des droits fondamentaux et ce qui est censé constituer le cœur de l'action d'un CCAS : accompagner et soutenir l'accès au droit des plus vulnérables. Le droit à l'hébergement inconditionnel, à une enfance protégée et à des conditions de vie décentes permettant la scolarisation ne s'appliquent-ils donc pas à la famille M. ?

Nous dénonçons les "arguments" entendus pour justifier la mise à la rue de la famille:

- *"La famille peut aller loger chez le fils majeur"*. Ce dernier, entrant tout juste dans la vie active, a en effet récemment obtenu, de droit, un logement social T1. Son logement est évidemment sous-dimensionné pour accueillir 4 personnes et il est totalement injuste de lui faire porter la responsabilité de cette situation.
- *"Des membres de la famille ont des problèmes avec la justice"*. Nous dénonçons la tendance politique actuelle à la promotion des punitions collectives de familles en cas de délit commis par un.e de ses membres et de l'idée que les droits "ça se mérite".
- *"La famille n'est pas en règle administrativement"*. Attaché.e.s au respect du droit des personnes les plus fragiles, nous rappelons que le droit à l'hébergement est inconditionnel et qu'il s'applique donc quelle que soit la situation administrative des personnes.
- *"La famille doit retourner en Macédoine"*. Nous ne redisons jamais assez notre attachement à la liberté de circulation et d'installation : on vit ici, on étudie ici, on travaille ici, on reste ici!
- *"Faites un collectif d'aide, récoltez de l'argent et louez-leur un appartement"*. Nous rappelons que le collectif RESF et les membres de la Paroisse n'ont pas attendu cette suggestion ("argument" récurrent de la "fachosphère") pour assurer, depuis des années, le soutien financier et l'accompagnement militant et matériel de plusieurs dizaines de familles et notamment de mères isolées. Pour autant, nous considérons que la solidarité envers les plus fragiles n'est pas simplement affaire de charité privée, mais bien de responsabilité publique¹.

¹ L'hébergement n'est pas le seul "poste" supprimé par la mairie : les "aides exceptionnelles" CCAS versées à des familles en grande précarité ont elles aussi peu à peu été supprimées.

Les orientations politiques portées par la Mairie de Fontaine sont choquantes et inquiétantes. M. Longo, membre du Modem, semble bien décidé (en vue des élections municipales de 2026...?) à déplacer le curseur vers la droite. Preuve en est l'énergie qu'il déploie actuellement dans son opération de communication sécuritaire et réactionnaire autour du trafic de drogue. Cette énergie mise au service d'une véritable politique sociale serait plus efficace. Ce "jeu" dangereux, ne profite en définitive qu'au Rassemblement National, dont les idées racistes et anti-égalitaires infusent une bonne partie de la vie politique.

Pour notre part, nous ne renonçons pas à poursuivre la mobilisation pour que la solidarité continue à vivre sur la commune de Fontaine. Nous refusons la mise à la rue d'habitant.e.s de notre commune et continuons à exiger le maintien dans son hébergement de la famille M. tant qu'elle ne s'est pas vue proposer un hébergement pérenne.

Signataires: *Le collectif de soutien à la famille M., RESF Fontaine, Intersyndicale "Enfants migrant.e.s à l'école" (CGT éducation 38, CNT éducation 38, FSU 38 et SUD éducation 38), FCPE 38, DAL 38, Personnels du collège G.Philipe, Groupe solidarité de la paroisse catholique Saint Michel du Drac.*